Rosa L
FRC 1
4

LA COMMUNE DE FONTAINEBLEAU,

AUX REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇAIS;

Relativement aux Écoles Centrales.

Case
FRC
13755

CITOYENS REPRESENTANS,

LE projet de loi sur les Ecoles centrales qui doivent être distribuées à raison de la population et sur la base proportionnelle d'une école par trois cent mille habitans, est consacré par un décret; déjà les divers emplacemens de ces écoles sont l'objet de la discussion des Représentans des départemens.

Quelle commune peut manifester des droits plus marqués que celle de Fontainebleau sur ces importans établissemens, si les motifs du choix des lieux qui doivent les avoir, sont dictés par de justes calculs sur les intérêts de la république; le bien d'une jeunesse qui en est l'espérance; la convenance des distances, les avantages du site, de la grandeur des bâtimens, de l'influence d'un air pur, des productions relatives à l'instruction; et enfin sur la nécessité d'un centre commode et correspondant à la circonférence par des rayons faciles et bien distribués?

Cette commune qui n'a cessé ni ses sacrifices, ni ses preuves d'attachement à la chose publique, renferme un ci-devant château magnifique, et d'une étendue qui lui donne l'aspect et les logemens d'une ville entière: une de ses portions qui en est comme indépendante, offre un vaste bâtiment que l'ordre de ses distributions intérieures et extérieures semble avoir de tous tems consacré à l'exécution de l'éta-

THE NEWBERRY
LIBRARY

blissement projetté d'éducation nationale, sans nuire aux vues que la république pourroit avoir pour des institutions d'un autre genre dans l'immensité des autres parties de ce ci-devant château.

Dès en y entrant, tout observateur y découvre déjà établies et sans nouveaux frais, les distributions nécessaires à l'érection de l'école entière, et tous les logemens convenables, 1°. pour les professeurs ; 2°. pour une bibliothèque publique ; 3°. pour un jardin et un cabinet d'histoire naturelle ; 4°. pour un cabinet de physique expérimentale ; 5°. pour une collection de machines et modèles pour les arts et métiers.

Outre ces avantages locaux qu'on ne trouvera nulle part, ce même ci-devant château renferme une foule de monumens précieux qui ne peuvent être transportés ailleurs, et qui faisant sur les organes des étudians l'impression continuée du vrai beau, formeront leur goût pour les beaux arts : faits par les meilleurs maîtres, ils y attirent chaque jour un concours d'amateurs et d'artistes qui viennent les étudier et s'enrichir de leurs desseins et de leurs esquisses.

Personne n'ignore encore que les variétés et les sites pittoresques formés dans la forêt par le mélange épars et bizarre de bois, de vallons, de montagnes, de masses considérables de rochers, ne cessent dans la belle saison d'exercer les crayons et de grossir agréablement la collection des peintres de paysage.

A un parc et à des jardins d'une étendue immense ; à des sources abondantes qui les arrosent ; à des canaux et à de superbes pièces d'eau qui les varient, se réunissent avec richesse et profusion, tous les objets de nécessité et d'agrément, et tous les accessoires dont la formation coûteroit par tout ailleurs des dépenses infinies.

La bonté et la pureté vivifiante de l'air de Fontainebleau sont connues : on sait que les vieillards des deux sexes, viennent de toutes parts y prolonger leur vie par sa salutaire influence. Les rues y sont toujours sèches, parce qu'elles sont d'une largeur rare, et que l'atmosphère y jouit de la plus grande

circulation. Les maladies épidémiques y sont inconnues ; les légumes et les fruits y sont abondans et d'une bonté exclusive. Il est environné d'une immense forêt qui, à cause du sol sablonneux, n'appelle pas les brouillards, et où la nature prodigue toute sorte de plantes médicinales qu'on n'obtient dans les jardins que par les soins coûteux d'une savante et pénible culture. Il y existe des hôpitaux excellens qui, pour les candidats en médecine et de chirurgie, seroient une école pratique qui les formeroit à l'exercice de leur art, auquel il est si urgent de procurer des sujets.

Le site de cette commune est tel, qu'elle se trouve au centre de sept grandes et belles routes qui la rendent de toutes parts d'un accès également facile et agréable. C'est cette position centrale qui en avoit fait autrefois le chef-lieu d'une des plus fortes subdélégations et celui de correspondance pour l'assemblée provinciale de la ci-devant Isle-de France.

Cette position respective par rapport aux grandes communes qui forment à quatre, dix, quinze et vingt lieues, la circonférence du cercle dont Fontainebleau est le point central, imprime évidemment à ce dernier une des conditions les plus impérieuses pour déterminer le siège d'une école. A cet intérêt s'en joint un autre de la première importance pour la république, c'est que son sol est couvert de domaines nationaux qui, sans presque aucune valeur aujourd'hui, prendront par l'établissement d'une école centrale un prix considérable qui en provoquera une vente utile.

Tous les intérêts de la république, toutes les convenances d'une sage économie, tous les moyens du bien possible en faveur d'une jeunesse que la patrie veut former pour elle, semblent donc appeler Fontainebleau au choix des lieux où doivent être érigées les écoles centrales.

Ces mêmes considérations, en ne suivant que l'impression du bien général, peuvent sans doute s'étendre jusqu'au souvenir des pertes éprouvées par cette commune qui, quoique la plus peuplée du département de Seine et Marne, a vu se consommer la nouvelle division de la France sans nulle faveur pour elle.

*25

N'ayant pu avoir ni département, ni district, ni tribunal, elle est malgré le grand nombre de ses habitans, réduite à la simple jurisdiction d'un juge de paix. Dépouillée de tous ces avantages, écartée ou plutôt anéantie dans l'ordre de tous les établissemens qui ont été le produit de la révolution, elle est aujourd'hui sur le point d'être convertie en une vaste solitude où l'œil ne se reposera que sur des ruines. Sera-t-elle donc condamnée à ne présenter qu'un désert et le spectacle de la destruction aux yeux de deux mille défenseurs que la patrie en a reçus; lorsque heureux de l'avoir servie, ils rentreront dans le sein de leurs familles pour y reprendre des travaux utiles dont les ateliers seront perdus.

Placée dans le centre d'une forêt immense, elle n'a pour propriétés que de vastes maisons qui, adaptées dans leur construction, à un service qui a disparu, assurent sa perte. Toutes ses richesses consistant en immenses mobiliers, d'un entretien ruineux et détériorés chaque jour par l'action destrutive du tems, elle n'a pu connoître d'autre spéculation que celle de ses loyers annuels qui n'ont plus lieu; de sorte que ses vastes Bâtimens ne lui produisent aujourd'hui que d'énormes dépenses en réparations; et que depuis la perte de ses ressources ordinaires, elle n'a que des charges sans facultés.

AVRIL, *Maire*; DASSY, *Commissaires.*

NOTA. Ce mémoire a été déjà reçu le 4 Nivôse au comité d'instruction publique.

A PARIS,
De l'Imprimerie de VACHOT, rue de la loi, N°. 989.